

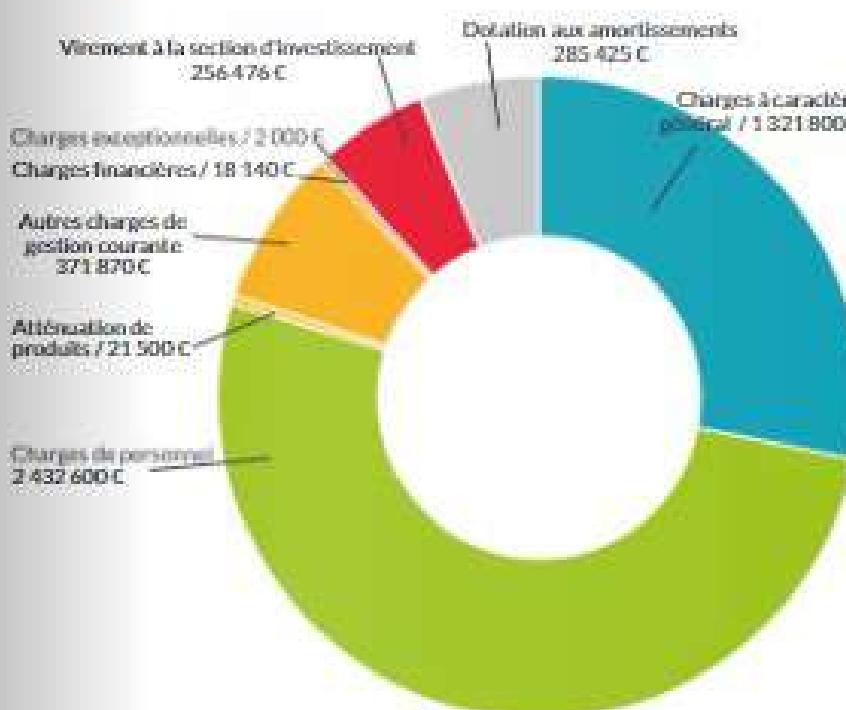
Le budget 2023

Le budget estime les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les projets (proposés par les élus) et maintenir les services municipaux à la population sur une année civile. Ce budget primitif (pouvant être modifié dans l'année) comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

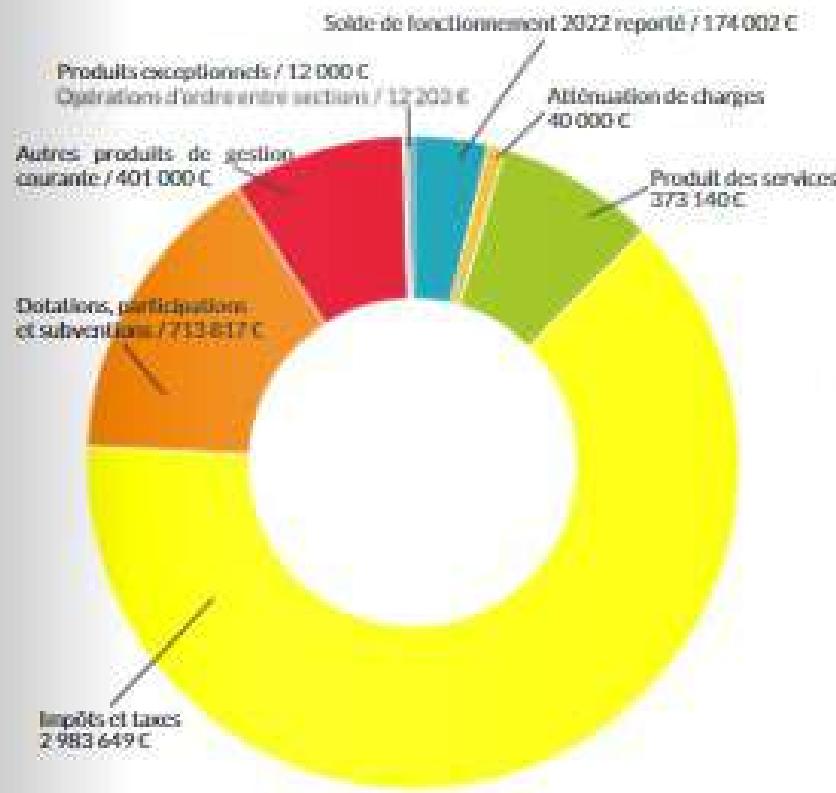
La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 709 811 € répartis de la manière suivante :

Les dépenses de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement :



Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont consacrées aux charges à caractère général qui correspondent à tous les frais nécessaires au fonctionnement des services à la population (entretien des bâtiments et des espaces extérieurs, assurances, fournitures, petits matériels...) et les charges des personnels nécessaires à assurer ces services. La dotation aux amortissements permet quant à elle d'épargner des crédits pour assurer le renouvellement des investissements et matériels. Ces dépenses sont financées principalement par la perception d'impôts et taxes, les dotations et participations et le produit des services.

Et concrètement ... un exemple !

En date du 15 juin 2023, la mairie emploie :



68 agents rémunérés
pour 62,33 € l'IP (Équivalent Temps Plein)

Parmis eux :

52

sont des fonctionnaires titulaires

16
sont contractuels

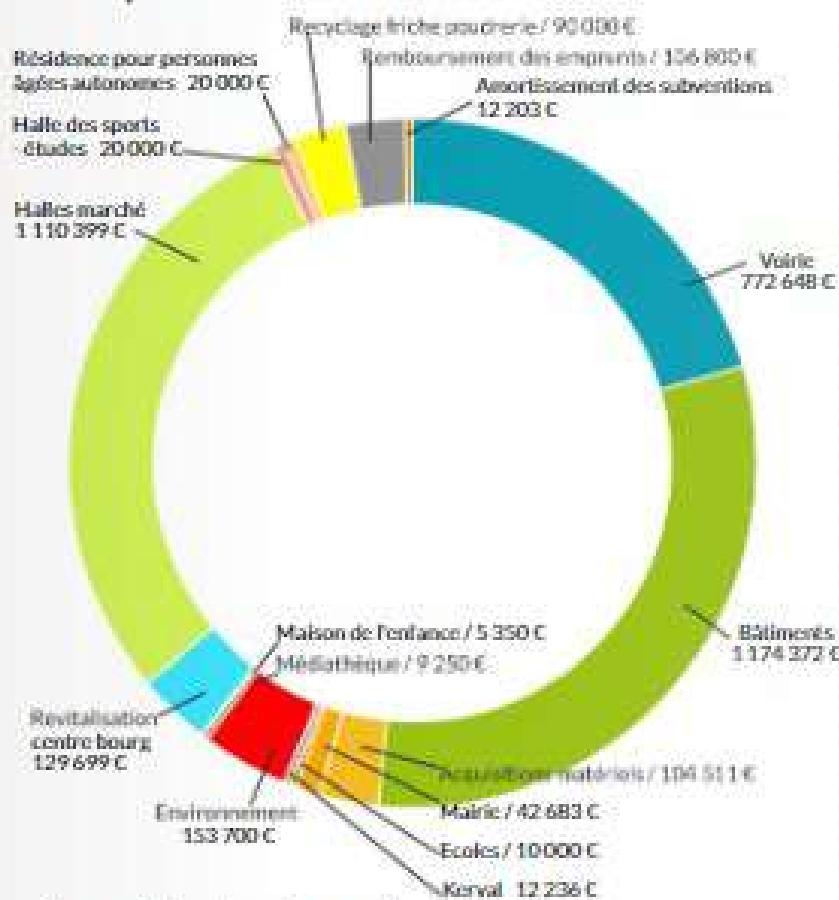
N'y sont pas compris les :

- > 10 agents en disponibilité ou en détachement
- > 1 stagiaire rémunéré

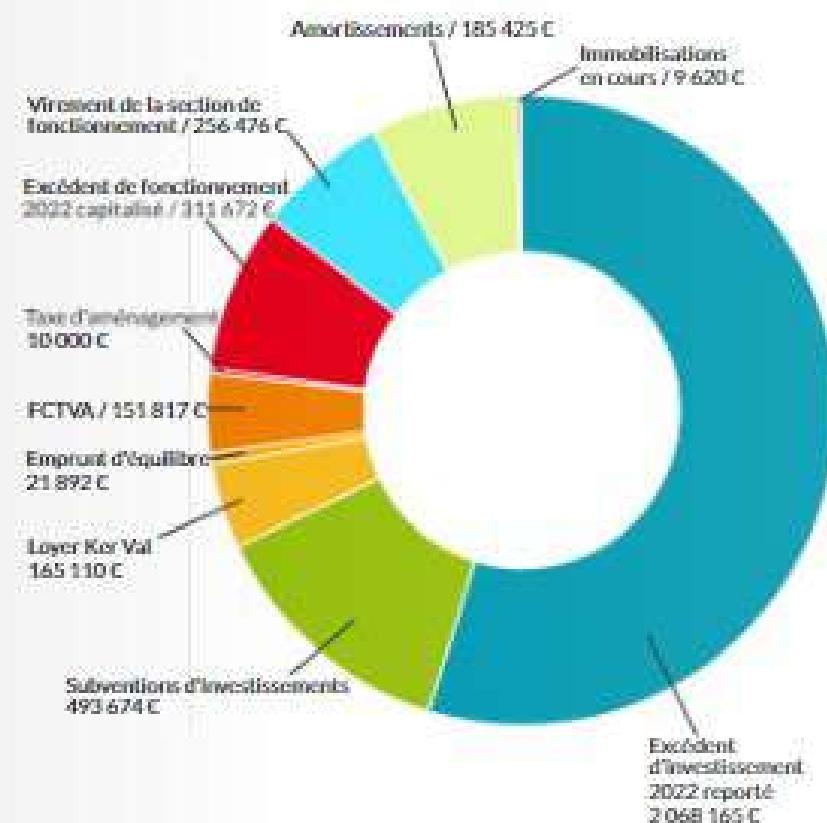
La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 773 851 € répartis de la manière suivante :

Les dépenses d'investissement :



Les recettes d'investissement :



Comme chaque année le budget investissement consacre une part importante à l'entretien de la voirie et des bâtiments communautaires (51 %). La majeure partie de l'enveloppe « bâtiments » est dédiée à des travaux qui contribueront à la maîtrise des dépenses énergétiques (amélioration des chauffages, passage en LED des éclairages, ...).

2023 verra aussi le démarrage de la réalisation des halles marché place du 17 mars 1962 et de l'aménagement de la venelle de la gare, le renouvellement des jeux extérieurs pour enfants et les études sur l'aménagement des berges de la Douffine et de la réhabilitation de la friche de la poudrière.

Ces dépenses seront financées par des ressources propres de la section d'investissement mais aussi par des subventions obtenues auprès de partenaires financiers que sont l'Etat, la Région et le Département.

Et concrètement ...

Le montant des subventions sur projets récents :

- > Aménagement des aires de jeux La Vallée & Victor Ségalen **25 000 €** du Conseil Départemental
- > Etude sur les berges de la Douffine **14 172,50 €** de la Banque des territoires
- > Etude sur la friche de la poudrière **42 000 €** de la Banque des territoires
- > Aménagement de trottoir à Quimerc'h **10 407,34 €** répartition du produit des amendes de police
- > Halles marché **150 000 €** Etat (DSIIR)
- > Halles marché **150 000 €** Conseil Régional
- > Pump park **31 074 €** Conseil Régional
- > Rénovation du chauffage de l'école Lucie Aubrac **70 000 €** Etat (DSIIR)